

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

# F



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CRD01

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES

Septième session

Kochi, Kerala (Inde)

29 janvier - 2 février 2024

### RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DROITS DE VOTE

#### ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour <a href="#">Compétence États membres.</a> <a href="#">Vote États membres.</a> <sup>1</sup>	CX/SCH 24/7/1 Rev
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires  QUESTIONS ÉMANANT DES ORGANES SUBSIDIAIRES <u>47<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire</u> <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote États membres.</a>  <u>42<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage</u> <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote États membres.</a>	CX/SCH 24/7/2 Rev.1
3	Fruits et baies séchés	
3.1.	Projet de norme pour la petite cardamome séchée  - Observations formulées aux étapes 6/7 en réponse à la lettre circulaire CL 2023/02/OCS-SCH	CX/SCH 24/7/3 CX/SCH 24/7/3 Add.1
3.2	Projet de norme pour les épices sous forme de fruits et de baies séchés: partie A – exigences relatives aux quatre-épices, baies de genévrier et anis étoilé  - Observations formulées aux étapes 6/7 en réponse à la lettre circulaire CL 2023/03/OCS-SCH	CX/SCH 24/7/4 CX/SCH 24/7/4 Add.1
3.3	Projet de norme pour les épices sous forme de fruits et de baies séchés: partie B – exigences relatives à la vanille	CX/SCH 24/7/5

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations formulées (à l'étape 3) en réponse à la lettre circulaire CL 2023/55/OCS-SCH</li> </ul> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	CX/SCH 24/7/5 Add.1
<b>4</b>	Racines, rhizomes et bulbes séchés	
<b>4.1.</b>	<p>Avant-projet de norme pour le curcuma</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations formulées (à l'étape 3) en réponse à la lettre circulaire CL 2023/56/OCS-SCH</li> </ul> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/ SCH 24/7/6</p> <p>CX/ SCH 24/7/6 Add.1</p>
<b>5</b>	Nouveaux travaux et norme cadre pour les normes du Codex pour les épices et les herbes culinaires	
<b>5.1</b>	Examen des propositions de nouveaux travaux (réponses à la lettre circulaire CL 2022/03-SCH)	CX/SCH 24/7/7
<b>5.1.1</b>	<p>Document de discussion sur l'élaboration d'une norme pour les racines, les rhizomes et les bulbes séchés – galanga, galanga majeur, galanga mineur, racine de raifort, oignon et échalote</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	CX/SCH 24/7/7 Add.1
<b>5.2</b>	<p>Mise à jour du modèle pour les normes pour les épices et les herbes culinaires</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.</p>	CX/SCH 24/7/8
<b>6</b>	<p>Questions diverses</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i></p>	
<b>7</b>	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.</p>	
<b>8</b>	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.<sup>2</sup></p>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.